

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1276

Rubrik: En coulisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et si on branchait la santé sur le réseau!

L'augmentation des primes d'assurance-maladie a soulevé une tempête de protestations. Il faut souhaiter qu'elle incite également de plus nombreux assurés à comparer les tarifs et à quitter les caisses pratiquant des prix trop élevés.

DES MODÈLES ALTERNATIFS d'assurance existent qui permettent de substantielles économies, tels les caisses de santé (HMO) et les réseaux de soins. Or le système HMO – réduction de primes de 10 à 20% – ne regroupe actuellement que 60 000 assurés dans tout le pays. A lire la publicité des sociétés d'assurance et le peu d'empressement qu'elles manifestent à valoriser les projets alternatifs plus économiques, on ne peut s'empêcher de penser que les caisses sont plus intéressées à développer le volume de leurs primes qu'à propager des solutions financièrement plus légères pour leurs assurés.

Mais il y a plus grave. Face à l'augmentation des primes, les caisses-maladie pourraient être tentées d'atténuer les avantages des modèles alternatifs qui risqueraient de concurrencer par trop l'assurance classique. Hypothèse que ne démentent pas les déboires actuels du Réseau de soins genevois.

Tentative étranglée

Le Réseau genevois fonctionne depuis quatre ans. Il regroupe environ 11 000 assurés qui acceptent de consulter un médecin de premier recours – une vingtaine d'indépendants sont actuellement associés à ce réseau – avant d'accéder au système de santé (consultation d'un spécialiste, hospitalisation, analyses...). A conditions égales de sexe et d'âge, le réseau permet de réaliser des économies de 20 à 30% par rapport à une assurance classique. Des résultats encourageants au moment où l'on ne parle que d'explosion des coûts de la santé. Trop encourageants peut-être puisque les deux assurances impliquées dans le réseau – Avenir et Arcovita – annoncent pour 1997 des primes plus cher de 20 à 30%. Alors même que les coûts du réseau restent stables.

Les assureurs invoquent l'ordonnance fédérale qui autorise un écart de 20% seulement entre la prime de l'assurance de base classique et celle des modèles expérimentaux. Comme la prime de base augmente, la prime du réseau doit suivre, quand bien même les comptes de ce dernier sont équilibrés. Dans la foulée et sans explication, Avenir et Arcovita veulent introduire une franchise obligatoire de 150 francs

et une participation aux frais de 10% pour les assurés du réseau.

Ces deux mesures cumulées rendent beaucoup moins attractif le modèle du réseau. On voudrait étrangler cette tentative intéressante de responsabiliser soignants et soignés et par là même de maîtriser les coûts de la santé qu'on ne s'y prendrait pas autrement. *jd*

En coulisses

ON LE SAVAIT virtuose de la haute finance et de la mise en scène de coups bancaires et médiatiques. Le voilà qui jouerait le sosie d'un grand musicien: Rainer Gut, patron du Crédit Suisse, prête les traits de son visage à la belle chevelure de Ludwig van Beethoven. A voir sur les millions de cartes EC à l'effigie en hologramme du compositeur de l'Hymne à la Joie (ou à l'Europe).

PAUVRE ALEXANDRE VINET. A quelques semaines de «son» année, celle du bicentenaire de sa naissance, l'Ecole privée lausannoise qui porte encore son nom et qui a longtemps éduqué les jeunes filles selon ses sains principes a brusquement fermé ses portes le 31 octobre. Alors que l'Association de l'Ecole Vinet invitait pour le soir à une conférence sur «Piaget et la pédagogie», les 25 élèves se voyaient, le matin même, «remis» à Lémania, avec livres et directeur, mais sans leurs sept enseignants.

DAME CARLA DEL PONTE, procureur de la Confédération de son état, a de plus en plus de peine à maîtriser tant ses nombreuses apparitions en public que ses propres propos. Sa crédibilité s'en ressent dangereusement. Mme l'accusateur fédéral ne devrait pas citer publiquement des chiffres dont l'in vraisemblance se laisse aisément établir, par exemple en affirmant le mois dernier à Milan que la Suisse recevait 5000 demandes d'entraide judiciaire internationale par an, alors que l'Office fédéral de la Police en a enregistré 1 200 en 1995.